



Rencontre avec le préfet de région sur les services de l'État en région « regrouper, mutualiser, économiser (encore)... »

Le 8 septembre, le préfet de région, accompagné de plusieurs responsables des administrations de l'État, a reçu les organisations syndicales (OS) de la Fonction Publique d'État en région. Il s'agissait pour les services de la préfecture de présenter aux OS deux documents : « stratégie de l'État en région » et « projet d'administration de l'État en région ».

Cette réunion n'avait aucun cadre juridique et statutaire mais marque la volonté du préfet de s'engouffrer dans la brèche que lui offre la réforme territoriale et la charte de déconcentration du 7 mai 2015 qui entend donner plus de pouvoir au préfet de région sur les services déconcentrés de l'État. En poussant la logique, le préfet s'attache donc à créer un cadre informatif régional à défaut d'instance statutaire paritaire de dialogue social à l'échelle régionale.

L'élaboration des deux documents présentés en séance correspond à une demande du gouvernement. Il s'agit de préciser les « priorités » dans l'action des services de l'État en région. Un aveu en soi du manque de moyens et d'ambitions des services de l'État. On y voit les conséquences des politiques de l'État en région pour le fonctionnement de ses services.

Le document « stratégie de l'état » tourne principalement autour des questions de l'emploi en Région et le rôle de l'État qui se positionne avant tout comme un « facilitateur » pour les décideurs locaux (économiques et politiques). Les axes retenus (anticiper l'avenir, emploi, protection, solidarité sociale et territoriale, simplifier et rendre plus lisible le fonctionnement de l'État) sont « adaptés aux réalités économiques régionales ». On notera que l'état régulateur ou stratège n'est pas spécialement à la mode, les « impératifs économiques » primant. Il en est ainsi par exemple de la lutte « contre l'artificialisation » des sols, sujet essentiel pour l'avenir, mais pour autant l'État accompagne le projet de NDDL. Celui-ci ne représente « qu'un an d'artificialisation des sols pour la Loire Atlantique » selon le préfet, un peu agacé par notre remarque. Sur le volet contrôle (travail, fiscal, social,...), il est noté qu'une « meilleure coordination des services doit être recherchée » afin de faciliter la vie des entreprises. Toujours et encore.

Ces documents présentent donc le fléchage de missions, d'axes mais sans jamais poser la question des moyens, notamment humains alors que la plupart des ministères subissent des suppressions d'emplois et des coupes budgétaires. De plus, le premier ministre oblige le préfet de région à s'occuper de tout mais sans se préoccuper des logiques ministérielles, des logiques métiers. Si on ne peut que se féliciter de la volonté affichée de mieux faire travailler ensemble les différents services de l'État, il ne faut pas pour autant ignorer les spécificités des missions et des métiers. La CGT est très hostile aux mutualisations si elles doivent obérer les cœurs de métier. Le bilan désastreux de la première Réate est là pour nous rappeler que les rapprochements entre administrations peuvent désorganiser gravement les services de l'État.

Le document projet d'administration de l'état en région pose 5 axes de travail :

*** transition numérique de l'administration :**

Il s'agit de travailler à améliorer la numérisation des services avec appel aux agents par le biais d'un groupe de travail pour trouver les bonnes idées (ça ne coûtera pas un sous comme ça) et accélérer la numérisation des factures (c'est déjà bien avancé). La CGT a demandé que des points d'étapes réguliers soient faits.

*** mutualisation inter administrations :**

mutualisations interministérielle (services techniques, immobilier, pôle juridique,...). Il vise la rationalisation du parc automobile, étendre le champ et le volume de la plate-forme régionale des achats de l'état, expérimenter les marchés inter régionaux ministériels et constituer un « pool d'acheteurs inter régionaux ». Cet axe vise à faire des économies d'échelle sur les budgets de fonctionnement et supprimer des emplois. Nous avons fait remarquer que la mutualisation du parc auto n'était possible que sur des sites communs pour des raisons pratiques.

*** mise en œuvre du SDIR :**

concrétiser le schéma directeur immobilier régional (SDIR), c'est-à-dire regrouper des services dans les bâtiments appartenant à l'État (Domaines) pour gagner des m² de locaux et faire des économies budgétaires. Il y a 23 projets en cours sur la région administrative. Après questionnement en séance, le préfet n'a pu nous donner la liste des projets, se contentant de revenir sur les Maisons de l'Etat déjà mises en place. La CGT est intervenue pour rappeler que la gestion de l'immobilier ne pouvait se faire uniquement sous le prisme des économies budgétaires et qu'il fallait préserver le maillage territorial des services publics. De même, une vraie politique immobilière nécessite aussi de pouvoir investir dans des locaux neufs.

*** adaptation des organisations au regard des missions et des moyens :**

réflexion sur « la pertinence des implantations des services de l'État » avec regroupement sur site unique de plusieurs administrations dans des Maisons de l'État (a priori, des administrations situées préalablement sur une même commune). Il y a quatre créations en cours : Fontenay le Comte (85), Ancenis (44), Chateau Gontier (53) et la Ferté Bernard (72). Cela doit permettre « d'expérimenter » des lieux de formations délocalisés interministérielles voire inter Fonction Publique. Ces maisons de l'état pourront héberger des espaces communs pour le télétravail ! Les DDI en lien avec le Plan Préfecture Nouvelle Génération s'organiseront pour offrir de "l'ingénierie territoriale". Il s'agit là aussi de faire travailler les ministères pour avoir « une offre de services des prestations de l'Etat » à proposer aux collectivités ou entreprises. *Recenser et cartographier les compétences « critiques »*, c'est-à-dire les compétences indispensables mais difficiles à mettre en œuvre faute de personnels en nombre suffisant avec de plus, des missions très « pointues » nécessitant des compétences « rares » (exemple CCRF). Là encore, pas de solutions prospectives véritables mais l'Etat est dans le bricolage. Pour la CGT ces compétences ne sont « critiques » que du fait de la fonte des emplois qui a pour conséquences de faire reposer certaines compétences que sur quelques personnes. Si on continue dans ce sens, ce sont encore des missions qui risquent de disparaître.

*** accompagnement des services et des agents dans la gestion des compétences :**

développer des « parcours de formation professionnalisant », favoriser la VAE (validation acquis expérience), déployer les certifications des compétences acquises en formation continue. La CGT a fait remarquer que la VAE avait un coût en formations et promotions. Hors dans le cadre budgétaire austéritaire, quels moyens avons-nous pour faire évoluer les carrières des agents ? Nous avons aussi rappelé notre attachement à la fonction publique de carrière et notre opposition à l'individualisation. *gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs et des compétences (GPECC)* Exercice éminemment compliqué quand les suppressions d'emplois semblent la seule ligne d'horizon prévisible des emplois ! Le document met en avant la notion de « bassin d'emploi », il s'agit concrètement d'organiser la bourse aux emplois à l'échelle régionale et infra régionale, inter ministérielle et inter fonctions publiques, un pas de plus vers la sortie du cadre national ministériel pour les recrutements et mutations... Rappelons quand même que le fonctionnaire n'est pas « propriétaire » de son poste et qu'il est muté là où il y a de la place. Les justifications du préfet sur le mode « les agents veulent rester là où ils sont » ne peuvent s'expliquer que par des intentions de fermer des structures locales.

En conclusion, les services du préfet nous ont présenté des travaux imposés sans grande ambition pour les services publics. Rappelons que pour la CGT, le développement économique, l'attractivité des territoires passent par des services publics de qualité qui irriguent l'ensemble des territoires. Les services publics de proximité sont une condition sine qua non de maintien de la vitalité et de l'attractivité des territoires, qu'il s'agisse des territoires ruraux ou des territoires urbains en difficulté. Seuls, des territoires attractifs pour ses habitants permettront aux entreprises de s'installer et durer.